



BULLETIN DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OCTOBRE 1948

LE PREMIER MINISTRE A PARIS	1
LA FORCE AU SERVICE DE LA PAIX	8
ENTRETIENS SUR TERRE-NEUVE	12
LA CONFEDERATION DES ETATS ALLEMANDS	18

Le Canada et les Nations Unies	23	Nominations et déplacements des représentants d'autres pays	34
Nominations et mutations ...	29	Visites de dignitaires et de personnages officiels	36
Représentants du Canada aux réunions internationales ..	30		

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

REVUE DES ALPHABES EXTERIEURS



LE PREMIER MINISTRE
A PARIS

Déclaration du premier ministre, le très
honorabile W.L. Mackenzie King, à l'Assemblée
générale des Nations Unies, le 28 septembre 1948

J'éprouve un bien sensible plaisir à dire ici au Gouvernement et au peuple de France combien la délégation du Canada est heureuse que Paris soit le lieu de réunion de la Troisième Assemblée des Nations Unies. Depuis des siècles, cette ville est un centre de rayonnement politique et intellectuel. Aucun des pays représentés ici n'est si éloigné de Paris, ou si différent de la France par ses traditions, qu'il n'ait subi profondément l'influence des courants d'idées et des progrès qui ont pris naissance dans cette ville et au sein de cette nation. C'est le cas de mon pays plus que de tout autre. Le tiers de la population canadienne descend d'ancêtres originaires de France, en parle encore la langue et vit de sa civilisation.

En écoutant, à l'ouverture de cette session de l'Assemblée, l'éloquent et émouvant discours du président de la République française, je repassais en esprit les services signalés que M. Vincent Auriol n'a cessé de rendre à son pays et je ne pouvais m'empêcher d'admirer l'importance du rôle que la France continue de jouer dans le monde. Malgré tout ce qu'elle a souffert durant deux guerres successives, la France a repris une place de premier rang dans le concert des nations. Jamais les Canadiens n'ont craint qu'elle ne retrouvât la grandeur de son glorieux passé.

Ce que la France symbolise, pour l'humanité, de succès dans le développement des libertés politiques au sein d'une société organisée, doit nous rappeler que dans l'accomplissement des tâches de cette Assemblée, notre oeuvre s'inscrit dans une grande tradition. Cela devrait raffermir en nous la conviction que, grâce à l'instrument des Nations Unies, nous pouvons nous aussi, à l'époque actuelle, développer des idées politiques, élaborer des formes d'organisation politique, et cela, non pas à l'échelle d'une seule nation ou d'un petit groupe de nations, mais à l'échelle de toute l'humanité.

Cette Assemblée des Nations Unies nous permet de juger à quel point l'Organisation s'est rapprochée jusqu'ici des nobles fins auxquelles elle s'est vouée. L'occasion s'offre à nous d'évaluer la tâche accomplie et de procéder à un inventaire de ce qu'il nous reste à accomplir. Nous devrions profiter de la circonstance pour dresser un bilan minutieux de nos réalisations et analyser à fond les échecs que nous avons pu subir.

Si nous sommes sincères, nous conviendrons volontiers que tous nous avons été pris de découragement devant les obstacles dont était parsemée la voie de notre nouvel organisme, et que tous encore aujourd'hui, nous sommes en proie au doute et à l'incertitude. Trop d'entre nous ont cru qu'un organisme animé d'intentions et d'idéaux aussi nobles que l'amélioration du sort de l'humanité entière devait infailliblement rallier tous les suffrages. Nous n'avons pas bien compris les réalités de la situation mondiale.

J'estime, pour ma part, que l'Organisation des Nations Unies a tenté d'accomplir beaucoup trop en beaucoup trop peu de temps. Nous avons oublié que la croissance d'une institution universelle, surtout d'une institution qui cherche à assurer une collaboration effective entre les nations, est nécessairement lente. La nature, il est vrai, n'a jamais de repos. Il est également vrai qu'elle ne se presse jamais. Une des raisons pour lesquelles les institutions internationales que les Nations Unies ont créées depuis la fin de la guerre ne répondent pas à notre attente, c'est que le sentiment d'une communauté mondiale des intérêts sur lequel ces institutions doivent reposer, et que d'elles-mêmes elles tendent à créer, n'est pas encore né. Peut-être sera-t-il long à naître.

L'Organisation des Nations Unies doit, à mon avis, tenter de combler l'abîme, déjà beaucoup trop profond, qui sépare les objectifs à sa portée de ceux qui lui sont inaccessibles. N'allons pas, en poursuivant trop d'objectifs accessoires, si souhaitables soient-ils en eux-mêmes, dissiper les ressources morales et autres d'un monde qui éprouve un besoin éperdu de paix.

Il convient de reconnaître que l'avancement de la science exige de plus en plus impérieusement un esprit de famille mondial. Les Nations Unies auront, à coup sûr, bien des difficultés à surmonter pour inculquer cet esprit au monde. A la pensée de ces difficultés, je me suis parfois demandé si l'expérience acquise dans la collaboration et l'association des pays du Commonwealth, auquel le Canada est fier d'appartenir, n'offre pas certains enseignements, d'ordre à la fois positif et négatif, susceptibles d'aider à résoudre de telles difficultés en développant un esprit de famille mondial.

Il est vrai que les nations du Commonwealth n'ont pas de charte. Elles n'ont jamais eu de secrétaire général et elles n'ont jamais pris de décisions soit à la majorité simple, soit à la majorité des deux tiers. Elles ont néanmoins collaboré pendant de nombreuses années, toujours plus conscientes des intérêts qui les unissaient. Il est vrai qu'elles n'ont pu résoudre tous leurs problèmes, dont quelques-uns d'ailleurs figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations Unies. Il n'en reste pas moins que les nations du Commonwealth s'efforcent à comprendre mutuellement leurs problèmes, leurs institutions et leurs points de vue. Elles ont voulu conclure entre elles, à l'amiable, des ententes fondées sur une indulgence réciproque. Sans le définir, elles ont adopté, dans une grande mesure, un même point de vue. Elles ont acquis cette solidarité malgré les différences de langues, de races, de traditions et de religions propres à chaque Etat membre du Commonwealth. Cette expérience restreinte dans le domaine de l'association politique internationale comporte des éléments dont l'Organisation des Nations Unies pourrait peut-être s'inspirer avec avantage.

Notre présence à Paris nous rappelle non seulement ce que l'effort commun des nations peut réaliser mais aussi le péril qui menace une fois de plus la civilisation.

Depuis quatre-vingts ans, cette terre de France a été le théâtre de conflits qui ont eu sur sa population d'effroyables répercussions. Depuis le plus récent et le plus terrible de tous ces conflits, les nations se sont imposé la double tâche de restaurer la vie économique

et politique de l'Europe et de prévenir toute nouvelle guerre de ce genre. On aurait pu s'attendre à voir toutes les nations collaborer d'emblée à la réalisation de ces objectifs. Mais nous devons reconnaître en toute franchise qu'il y a lieu de craindre pour la réussite de cette double entreprise.

Grâce à l'aide de pays qui ont souffert moins directement de la guerre et à l'effort concerté des peuples de l'Europe occidentale, la reconstruction de l'Europe a, heureusement, progressé dans une certaine mesure. D'autre part, certaines nations, plutôt que de participer à cette oeuvre de restauration dont elles ne pouvaient que bénéficier, ont préféré non seulement se tenir à l'écart, mais, à dessein ou non, présenter sous un faux jour et entraver les efforts des autres. Cette obstruction à l'oeuvre de la reconstruction n'est, malheureusement, qu'un exemple de ce qui semble bien être un propos délibéré d'entraver la réorganisation politique et économique du monde d'après-guerre. Si tant est que tel soit le cas, nous ne pouvons nous garder d'une vive inquiétude au sujet de l'oeuvre de reconstruction et de pacification entreprise depuis la guerre.

Mes concitoyens canadiens seront péniblement surpris, sinon tout à fait consternés, d'apprendre que quelqu'un, prenant la parole devant cette Assemblée ait pu créer l'impression que des membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont tenu aucun compte des intérêts des peuples les plus meurtris par la guerre, ni des grandes privations qu'ont subies ces peuples aux mains des suppôts d'Hitler. Telle a bien été l'impression que j'ai ressentie samedi dernier pendant le discours du délégué de l'URSS. Or, je constate que d'autres que moi ont eu la même impression.

Il est vrai que les observations explicites se rapportaient à la Commission économique pour l'Europe ainsi qu'au Conseil économique et social, mais elles laissaient croire que les Nations Unies s'étaient montrées indifférentes aux intérêts majeurs des peuples qui avaient le plus souffert. L'apport des Etats membres prouve que telle n'a jamais été l'attitude des Nations Unies.

Je suis sûr que l'Assemblée aimerait apprendre de la bouche des représentants de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, combien d'instruments aratoires, de camions automobiles, de locomotives, pour ne rien dire des vivres et du matériel médico-chirurgical, leurs pays ont reçus depuis la fin de la guerre, en cadeau ou à crédit, de pays membres des Nations Unies qui se sont efforcés de collaborer à la tâche commune de la reconstruction.

J'en parle en connaissance de cause et non sans quelque émotion, car le peuple canadien a assumé toute sa part de l'onéreuse tâche qui a consisté à aider et assister, -- au moyen de l'aide mutuelle, de secours militaires, de l'UNRRA, et aussi de crédits directs de l'Etat au continent européen, représentant plus de 500 millions de dollars, -- les pays européens ravagés par la guerre. Je parle au nom du Gouvernement que j'ai dirigé durant les années en question et qui a saisi le Parlement des crédits nécessaires. Je parle au nom du Parlement canadien, qui a autorisé ces crédits, et au nom de la population du Canada qui, appuyant le programme d'action destiné à rétablir l'économie des pays ravagés par la guerre, l'a complété en envoyant, par des voies privées et bénévoles, des millions de dollars supplémentaires, afin de secourir les pauvres et les miséreux. Son unique

but était d'aider les peuples les plus éprouvés par la guerre à reconstruire leurs foyers, à restaurer leur agriculture, à remettre en marche leurs industries, afin que ces pays puissent reprendre leur rang dans l'économie mondiale et dans la société internationale à laquelle nous appartenons tous.

Ce que j'ai dit de l'effort canadien et de l'esprit qui l'animait s'applique également, à mon avis, à la part beaucoup plus grande qu'ont prise et que prennent encore les Etats-Unis, dans chacun de ces domaines, au relèvement de l'indépendance et du bien-être économiques de l'Europe.

L'élaboration de rouages destinés à régler les conflits internationaux et à maintenir la paix constitue la deuxième grande entreprise du monde d'après-guerre. On espérait bien que l'établissement de l'Organisation des Nations Unies, à San-Francisco, marquerait le début d'un organisme mondial qui assurerait une sécurité véritable. Or, voilà que cette tâche est également menacée.

Le règlement des différends internationaux, au moyen des rouages créés par les Nations Unies, a réalisé un certain progrès, mais il est encore loin d'avoir atteint le succès. Le succès ou l'insuccès semble avoir tenu à la mesure dans laquelle l'application du veto s'est révélée conforme à l'unanimité générale des nations membres. Dans les régions où il est manifeste que le veto n'a pas eu pour objet de faire passer l'intérêt particulier d'une ou plusieurs nations membres avant l'intérêt général, les formules de négociation et de compromis, de médiation et d'ajustement se sont révélées utiles et pratiques. Cependant, dans toutes les régions et sur toutes les questions à l'égard desquelles il est évident que le veto tendait à faire passer quelque intérêt particulier avant l'intérêt général, il n'a pas été tenu compte de la méthode du compromis ou de l'ajustement et, en conséquence, le progrès a été nul.

L'impasse qui a résulté de cet état de choses touche plusieurs situations qui intéressent directement et au plus haut point la vie des nations libres. Il suffit qu'elle se prolonge pour que la liberté en soit menacée, par suite non seulement de visées expansionnistes agressives, mais encore de plans sinistres propres à saper par son fondement l'édifice de la liberté de gouvernement au sein de chaque nation.

Aucune nation, si grande, soit-elle, ne peut dans un monde comme le nôtre, défendre sa liberté par ses seules ressources. Toutes les nations prennent donc la sécurité à coeur. Là où les organismes existants, créés pour prévenir ou régler les différends internationaux, se sont révélés ou se révèlent insuffisants pour assurer la sécurité, le recours à d'autres moyens s'impose.

Dans de telles circonstances, la sécurité de chaque nation ne peut reposer que sur la collaboration effective et la puissance unie des peuples pour lesquels la volonté de liberté constitue un lien solide de fraternité. Il n'est donc pas surprenant que certaines nations, sachant que leur sécurité repose sur une action collective quelconque et ne pouvant encore réaliser cette sécurité sur le plan universel envisagé par les Nations Unies, cherchent, en attendant la réalisation de ce vaste projet, à asseoir leur sécurité sur une base qui reste en deçà de l'univers.

En tant que nations, nous sommes tous membres d'une même famille. Le bien de chacune est lié au bien de toutes. On ne saurait trop hautement, trop rapidement ni trop largement développer ce sens de la communauté d'intérêt. Le maintien d'une prépondérance de force morale, économique et militaire au service de la liberté est d'importance vitale à la défense de la liberté. Tout le reste est purement secondaire. Il me semble donc qu'aujourd'hui, les Nations Unies ont un devoir suprême à remplir, celui de tendre leurs énergies vers la réalisation de cet impérieux besoin.

Nous avons un autre motif péremptoire de tout mettre en oeuvre pour développer un esprit de famille mondial. Je veux parler de la nécessité urgente d'établir une régie efficace de l'énergie atomique. Les découvertes scientifiques de ces dernières années ont mis ce terrible moyen de destruction à la disposition de l'humanité. Les savants de partout connaissent maintenant fort bien les procédés de libération de l'énergie atomique. Avec le temps, toutes les nations qui possèdent la compétence technique nécessaire et qui y mettront le degré voulu d'application seront en mesure de fabriquer et de lancer des bombes atomiques. La régie internationale de l'énergie atomique pourrait faire de ce terrible engin de destruction une force susceptible de rendre d'immenses services à l'humanité.

Devant la menace que constitue l'énergie atomique, les nations ne sauraient trop s'efforcer, dans l'intérêt de leurs propres populations et de celles des autres pays, d'assurer cette prodigieuse transformation. L'espoir du monde me semble reposer aujourd'hui sur l'ONU, seul organisme mondial capable d'instituer cette régie internationale.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée samedi dernier, le représentant de l'URSS a déclaré que la Commission de l'énergie atomique, après avoir travaillé trente mois durant, n'avait obtenu aucun résultat concret et que ses efforts étaient restés infructueux. Il a cherché à blâmer les Etats-Unis de ce que la régie internationale de l'énergie atomique n'ait pas encore été instituée. Je ne pense pas que cette thèse soit conforme aux faits. Le Gouvernement canadien a pris part depuis le début aux études et aux négociations importantes qui se sont poursuivies sur le sujet. Je puis donc parler en connaissance de cause.

Les faits démontrent de manière probante que les Etats-Unis se sont non seulement efforcés avec sincérité et confiance de trouver une solution mais que, sous réserve de justes sauvegardes, ils n'ont pas hésité à offrir au monde les avantages immenses que leur ont valus durant la dernière guerre les efforts gigantesques qu'ils ont déployés dans ce domaine.

Il y a deux ans, lorsque s'ouvrirent les réunions de la Commission de l'énergie atomique, nul n'était sûr qu'il serait possible de dresser un plan réalisable de régie et d'exploitation, à l'échelle internationale, de cette puissante source d'énergie. Un plan n'en a pas moins été conçu à cette fin. Les nations qui possèdent actuellement les ressources et l'habileté requises pour produire de l'énergie atomique ont accepté de participer à l'exécution du plan.

Lorsqu'il nie qu'on ait fait des progrès sensibles vers l'élaboration d'un projet de régie internationale de l'énergie atomique, le représentant de l'URSS est en somme le seul de cet avis. Tous les

autres pays qui ont participé au travail de la Commission de l'énergie atomique créée à Londres lors de la première session de l'Assemblée, et qui étaient libres d'exprimer leurs conclusions, ont souscrit sans réserve au rapport de la majorité de la Commission.

L'Assemblée sera saisie plus tard du rapport de la Commission, afin qu'elle puisse l'étudier par le détail et l'approuver. La délégation du Canada exposera alors les raisons qu'a notre pays d'en accepter les propositions. Ces raisons se fondent sur les faits inéluctables de l'énergie atomique et constituent la seule méthode propre à assurer la maîtrise effective de ces nouvelles et terribles forces pour la paix et le bien-être des peuples.

Dans les relations internationales, et même dans toutes relations humaines, l'état d'esprit et la volonté sont de toute première importance. Il n'est pas difficile de découvrir la solution de la plupart des problèmes quand les hommes ou les nations désirent vraiment trouver un terrain d'entente et appliquer leur volonté à la tâche. Mais lorsque n'existe pas la volonté d'assurer la paix, lorsqu'un antagonisme voulu se substitue à l'esprit de collaboration, la force l'emporte bientôt sur la raison. Et quand la force intervient, la sécurité, essentielle à la préservation de la liberté, exige la prépondérance de la force mise au service de cette liberté. Il faut se résoudre à prendre un tel parti, non pas en vue de l'agression, mais pour sauver de la destruction les nations et les peuples mêmes qui ont à coeur d'améliorer le sort d'autrui aussi bien que leur propre sort.

Aucune formule ne saurait résoudre les problèmes de l'heure. Les obstacles disparaîtront dans la mesure où chaque homme, où chaque pays fera ce qu'il doit pour le bien commun, où il témoignera à tous de la bienveillance. A cet égard, l'exemple est tout-puissant. La patience et l'indulgence ne sont pas des signes de faiblesse. Elles restent l'apanage des forts.

Pour que le monde échappe à la destruction, il importe que l'hostilité et la contrainte qui règnent dans les relations internationales s'effacent devant une communauté mondiale qui sache reconnaître "qu'au-dessus des nations, il y a l'humanité!" L'esprit de clocher, qui ramène tout à des considérations de classe, de race ou d'orgueil national, doit céder le pas au sens de l'universel.

Ne nous y méprenons point. Il appartient aux nations de décider si le régime de sang et de mort, toujours en quête de nouveaux moyens de destruction et forçant les peuples à se tenir constamment en alerte, l'emportera sur le régime de paix, de travail et de santé, appliqué à découvrir des remèdes aux maux qui affligent l'humanité. Il appartient aux hommes d'assurer le triomphe ultime soit de ceux qui rêvent de les assujettir par la violence soit de ceux qui songent à soulager leurs souffrances.

Quoi que les individus puissent dire et quoi qu'on puisse dire des individus, tous les peuples, toutes les collectivités désirent ardemment le règne de la paix dans le monde. Le coeur inquiet, ils souhaitent aujourd'hui que tous les représentants de toutes les nations que compte l'Assemblée travailleront de concert à la réalisation de ce noble

idéal. Les délibérations de l'Assemblée pourront orienter le monde vers les ténèbres de l'anarchie, ou le remettre sur la voie lumineuse de la liberté organisée et de la paix universelle.

MALADIE DU PREMIER MINISTRE

La maladie a empêché le premier ministre, M. Mackenzie King, d'assister à l'ouverture de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'est ouverte à Londres le 11 octobre. M. King a été également incapable de se rendre à l'invitation du Roi pour déjeuner au Palais de Buckingham.

A la suite d'une consultation avec ses collègues, le premier ministre suppléant, M. St-Laurent, a décidé d'assister lui-même aux réunions des premiers ministres du Commonwealth. M. St-Laurent est parti pour Londres en avion le 13 octobre. Pendant son absence, le très honorable C.D. Howe sera premier ministre suppléant.

On avait annoncé plus tôt à Londres qu'un long surmenage avait affecté la santé de M. King et que son état avait été aggravé durant le voyage par une attaque d'influenza. Depuis son arrivée en Angleterre, certains troubles circulatoires inspiraient quelque inquiétude. Sur l'avis de lord Moran, le premier ministre prendra un repos complet et s'abstiendra d'assister aux réunions.

M. Norman Robertson, haut commissaire du Canada à Londres, qui représentait le Canada à l'ouverture des entretiens de Downing Street, a lu un message par lequel M. King exprimait son regret de ne pouvoir assister à une réunion qu'il envisageait avec plaisir depuis des mois. D'ailleurs, il comptait sur M. Robertson, son collaborateur pendant de nombreuses années aux affaires de l'Etat, pour faire un exposé fidèle de sa manière de voir.

Dans son message, M. King saluait tous les premiers ministres et leurs suppléants, spécialement ceux des nouveaux dominions de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan. Rappelant les conférences antérieures auxquelles il avait pris part, le premier ministre affirmait que chacune de ces réunions avait servi non seulement à lui donner une plus haute idée du Commonwealth, mais encore à le convaincre plus fermement que jamais de la valeur de la coopération entre les nations qui en font partie, et de cette autre collaboration, plus ample, "que notre union a rendue possible avec les peuples des autres pays".

LA FORCE AU SERVICE DE LA PAIX

Extrait d'un discours prononcé le 21 septembre 1948 à Kingston, (Ontario) sous les auspices de l'Association des municipalités d'Ontario par l'honorable L.B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Le Gouvernement canadien a montré clairement que non seulement il était prêt à s'unir aux autres démocraties de l'Atlantique nord pour former un pacte de sécurité collective régionale, mais qu'il était très désireux de faire partie d'une telle union. Nous sommes d'avis que le maintien d'une force supérieure par les nations pacifiques constitue à l'heure qu'il est le meilleur moyen d'assurer cette paix.

Vous savez sans doute que des représentants du Gouvernement canadien participent, depuis plus de deux mois, à des entretiens officiels et préliminaires qui se poursuivent à Washington au sujet des problèmes de sécurité soulevés par la résolution Vandenberg. Ces entretiens ont lieu entre des représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, des Etats du Benelux et du Canada.

ENTRETIENS FRUCTUEUX

Les gouvernements intéressés ont décidé d'un commun accord de ne rien publier sur ces entretiens avant d'en être arrivés à une décision. Il ne m'est donc pas permis de vous faire part de la tournure que prennent ces entretiens, mais je puis vous dire que le Gouvernement canadien a lieu d'espérer qu'ils porteront fruit. J'ajoute que le Canada y joue un rôle important.

Depuis la fin de juillet, le Gouvernement canadien a également un observateur qui assiste, à Londres, aux entretiens du Comité militaire des puissances signataires de l'Accord de Bruxelles, c'est-à-dire, le Royaume-Uni, la France et le Benelux. Des observateurs des Etats-Unis assistent aussi à ces réunions. Les rapports du Comité militaire sont soumis aux chefs d'état-major des parties à l'Accord de Bruxelles qui, à leur tour, les transmettent aux ministres de la Défense des pays en cause.

Je suis certain que le peuple canadien a appuyé avec enthousiasme la part que le pays a prise à la création d'un système efficace de sécurité régionale. Il a approuvé ces mesures, sachant bien que la participation à un tel système de sécurité pourrait exiger, en cas d'alerte, que nous partagions non seulement les risques, mais encore nos ressources. Ainsi, une fois le système de sécurité établi pour la défense de l'Atlantique nord, il sera nécessaire de faire une juste répartition des obligations, de façon à permettre à chacune des nations participantes d'apporter dans les domaines de la défense collective et de la production la contribution la plus efficace.

DIRECTION

Ce partage des risques, des ressources et des obligations doit être accompagné d'une participation au contrôle de la politique et en découler. S'il doit y avoir partage d'obligations et de ressources, il va de soi qu'il faudra nécessairement établir des rouages constitutionnels grâce auxquels chacun des pays participants prendra part, dans une mesure équitable, aux décisions communes les intéressant tous. Autrement, la politique poursuivie indépendamment par un, deux ou trois pays pourrait accroître les risques et les obligations de tous.

Cela ne veut pas nécessairement dire que chacune des parties au pacte de sécurité régionale devrait être représentée à tous les échelons de chaque organe de l'organisation régionale. Exiger une telle représentation équivaldrait à paralyser certains organes. Cela veut dire en réalité que l'autorité sera attribuée constitutionnellement à chaque organe de l'organisation régionale de sécurité par tous les membres de l'organisation.

Durant la dernière guerre, nos trois principaux alliés (Royaume-Uni, Etats-Unis et Union soviétique) s'étaient réservé le droit exclusif de prendre les grandes décisions stratégiques et politiques de la guerre. Ce sont les deux grandes puissances occidentales, et non tous les belligérants occidentaux, qui désignèrent les commandants suprêmes. Si le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont dû parfois s'arroger ce pouvoir durant la période critique de la guerre, c'est surtout parce qu'aucune mesure n'avait été prise avant la guerre pour organiser une défense collective. D'autre part, on pourrait soutenir que, même au cours de la guerre, l'alliance contre l'Allemagne et le Japon aurait été plus puissante au point de vue militaire, économique et moral, s'il avait existé un système constitutionnel en vertu duquel chaque allié eût participé dans une mesure équitable à l'élaboration de la politique à suivre, et en vertu duquel les organes de l'alliance eussent été créés par tous les alliés, tenant d'eux tous leur autorité.

En tout cas, je suis sûr qu'aucun organisme efficace de sécurité collective de temps de paix ne pourrait adopter les mêmes méthodes que celles auxquelles l'organisme de la grande alliance a eu recours en temps de guerre.

DECISIONS COMMUNES

Ainsi, un groupe d'Etats peut bien accepter des responsabilités communes, dont chacun assume sa juste part, plus ou moins grande selon les circonstances, mais la situation n'est plus du tout la même lorsqu'un, deux ou trois Etats prennent des décisions susceptibles d'entraîner des conséquences d'une portée incalculable pour tous les pays et tous les peuples, et qu'un, deux ou trois Etats demandent à d'autres pays d'intervenir pour les aider à résoudre les problèmes que ces décisions ont posés. Sans doute, il arrive que le besoin de consultations et de décisions communes doive être subordonné aux nécessités urgentes de l'heure. Mais il importe de limiter ces occasions au minimum, si l'on veut rendre possible une véritable action collective. Voilà une des raisons pour lesquelles j'espère que sera bientôt réalisé le système régional de l'Atlantique nord visant à assurer la sécurité et le progrès

afin que, dans son cadre, les décisions intéressant tous les membres puissent être prises par tous. Ce n'est qu'alors que la responsabilité commune de leur exécution sera nettement définie.

Le Canada est désormais forcé de prendre de graves décisions en ce qui concerne ses relations politiques et militaires avec les autres démocraties du nord de l'Atlantique. Le Canada est également forcé de prendre des décisions en ce qui concerne ses relations financières et économiques avec le Royaume-Uni et les autres démocraties du nord de l'Atlantique. Ces décisions ne sauraient, sans danger, être envisagées isolément.

Toute question spécifique qui surgit n'est ni purement économique, ni purement militaire, ni purement stratégique. Avant de prendre une décision sur l'une quelconque de ces questions, il est nécessaire d'en peser les facteurs politiques, économiques, stratégiques et psychologiques.

FACTEURS D'EQUILIBRE

Pour que la décision soit judicieuse, il faut qu'elle découle d'une étude très attentive de ces facteurs politiques, économiques, stratégiques et psychologiques. Tous ces facteurs sont difficiles à analyser; plusieurs sont impondérables. Les problèmes exigent aussi que les conséquences immédiates soient mises en regard des conséquences lointaines. Si l'on se place au point de vue de l'avenir immédiat, il se peut que certaines décisions soient préférables à d'autres, soit parce qu'elles donnent des résultats immédiats. Cependant, il se peut que telle ou telle décision, préférable si l'échéance envisagée n'est que d'une année ou deux, comporte moins d'avantages que telle ou telle autre, si l'échéance envisagée est de cinq, six ou sept ans.

L'objet de la comparaison entre les divers facteurs (conséquences immédiates et lointaines, facteurs politiques, économiques, stratégiques et psychologiques) est de nous permettre d'arriver à une politique qui servira le mieux possible les intérêts du peuple canadien. Mais les intérêts du peuple canadien ne peuvent être dissociés de ceux des peuples démocratiques du nord de l'Atlantique, pas plus que les intérêts de ces derniers ne peuvent être dissociés des nôtres.

De nos jours, les démocraties du nord de l'Atlantique n'ont qu'une façon de se montrer réalistes, c'est d'envisager chacune de leur côté les problèmes résultant de leurs relations entre elles, comme autant de problèmes surgissant entre amis et associés. Cela ne veut pas dire que chacun de nous doit faire tout ce que tel ou tel membre du groupe prétend être dans l'intérêt de toute l'association. Cela veut dire que chacun, avant de prendre des mesures d'ordre politique, économique ou militaire, doit songer à l'effet qu'elles auront sur la force totale du groupe pris dans son ensemble, c'est-à-dire, sur toute sa force militaire, économique et morale.

Chacun de nous doit prendre ces décisions, sachant bien que même si elle n'est nullement inévitable, la guerre risque

quand même d'éclater à n'importe quel moment. La portée de ce risque est incalculable, mais on n'en peut nier l'existence. Et ce risque est peut-être plus grand aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis à peine trois ans que la guerre a pris fin.

Ces considérations, Messieurs, sont loin d'être rassurantes. Mais je les crois fondées sur une appréciation raisonnable des faits et tendances de l'heure. Vous ne voudriez pas que je prêche une doctrine de mansuétude et de lumière lorsque je ne m'y sens pas disposé. Je ne crois pas, d'autre part, qu'il y ait lieu de sombrer dans le désespoir et d'imaginer qu'il n'y a rien à faire pour sauver la situation. Loin de là. Il n'y a rien d'inévitable dans les relations entre Etats; rien de fixe, d'immuable ou de permanent.

Cependant, puisqu'il nous faudra, d'ici plusieurs années, vivre dans une atmosphère de tension internationale, ponctuée de crises périodiques, nous et nos amis des autres démocraties occidentales aurons besoin de nerfs solides et de courage. Il nous faudra demeurer inébranlables dans notre détermination de poursuivre une politique conséquente, ferme et réservée à l'égard de toute puissance ou de tout groupe de puissances qui, directement ou indirectement, menacent la paix mondiale. C'est sur une telle politique que repose notre meilleur espoir d'avenir.

MISSION SPECIALE A CUBA

Le ministre du Canada à Cuba, M. Charles-Pierre Hébert, a été nommé ambassadeur spécial à l'inauguration du président de Cuba, le docteur Carlos Prío Socarras, le 10 octobre.

M. Hébert a dirigé une mission spéciale à cette inauguration nommée par le Canada sur l'invitation du Gouvernement de Cuba et composée des personnes suivantes: M. T.B.B. Wainman-Wood et M^{lle} B. McGregor, de la légation du Canada à la Havane, le brigadier H.E. Taber, C.B.E., attaché militaire à Washington, et le commodore de l'Air R.C. Gordon, C.B.E., attaché de l'Air à Washington.

ENTRETIENS SUR TERRE-NEUVE

Le premier ministre suppléant, le très honorable Louis-S. St-Laurent, a accueilli, le 6 octobre, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la salle du Sénat, à Ottawa, une députation de Terre-Neuve chargée de négocier l'entrée de l'île dans la confédération. Cette députation était composée de l'honorable A.J. Walsh, C.R. et de MM. F.G. Bradley, J.R. Smallwood, J.B. McEvoy, Phillip Gruchy, J.G. Winter et Chesley A. Crosbie. Les ministres suivants ont été désignés par le cabinet pour prendre part aux entretiens: le ministre du Commerce, M. Howe; le ministre de la Défense nationale, M. Claxton; le ministre des Finances, M. Abbott; le ministre du Revenu national, M. McCann; le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gregg; le ministre des Pêcheries, M. Mayhew et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Pearson.

M. St-Laurent a adressé les paroles suivantes de bienvenue aux représentants de Terre-Neuve:

C'est pour moi un agréable devoir, messieurs les membres de la délégation de Terre-Neuve, qui avez été choisis pour négocier les conditions précises de l'entrée de votre pays dans la confédération, que de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous voyons en vous les représentants d'un peuple qui partage avec nous de nobles traditions et qui, avec nous, occupe la moitié d'un continent. Nous vous accueillons avec des sentiments de chaude amitié et nous souhaitons ardemment que ces pourparlers aboutissent à un prompt et heureux dénouement.

L'occasion qui nous réunit aujourd'hui est mémorable. Que nous considérions l'avenir ou le passé, le terme "mémorable" ne me paraît pas trop fort. L'union du sort de deux pays en vue d'une destinée commune exige toujours un acte de foi en l'avenir. Quant à l'incertitude et aux dangers qui règnent aujourd'hui dans le monde, point n'est besoin pour moi de les souligner. Nous espérons sincèrement que l'union assurera de façon plus définitive la sécurité et le bonheur de nos deux peuples.

Deux fois déjà, Terre-Neuve est venue près d'entrer dans la confédération. Le président de la délégation que la Convention nationale envoyait à Ottawa en juin 1947 a rappelé que les fondateurs de la confédération rêvaient d'une nation qui s'étendrait de Victoria à Saint-Jean. Il a évoqué les noms de deux représentants de Terre-Neuve, sir Frederick Carter et sir Ambrose Shea, qui partageaient ce rêve et travaillèrent de toutes leurs forces à sa réalisation. Les Canadiens honorent ces deux hommes du titre de Pères de la confédération. Il y eut une deuxième conférence en 1895, mais cette nouvelle tentative de faire entrer Terre-Neuve dans la confédération resta également infructueuse. L'union, dont nous espérons maintenant régler les conditions, sera la réalisation d'un rêve ancien. Toutefois, elle ne reposera pas seulement sur un rêve. Terre-Neuve et le Canada ont entretenu d'étroits rapports non seulement durant les années de paix, mais aussi au cours de deux conflits gigantesques où leur commun héritage était en jeu.

Pour en venir à des événements récents, la dernière initiative prise en faveur de l'entrée dans la confédération a eu pour point de départ la décision de la Convention nationale de Terre-Neuve d'étudier les possibilités d'union avec le Canada. On sait que la Convention envoyait à Ottawa, en juin 1947, une délégation chargée de découvrir une formule d'entente juste et équitable selon laquelle Terre-Neuve pourrait entrer dans la confédération. Pendant environ quatre mois, un comité du Gouvernement canadien a échangé des renseignements avec cette délégation et examiné avec elle les questions nombreuses et complexes que pourrait susciter l'union. Puis, le 29 octobre 1947, M. Mackenzie King, en sa qualité de premier ministre du Canada, a adressé au gouverneur de Terre-Neuve un exposé des conditions qui, de l'avis du Gouvernement canadien, constitueraient une base d'union juste et équitable. On a fait connaître ces conditions aux populations de Terre-Neuve et du Canada. Depuis lors, la majorité des habitants de Terre-Neuve s'est prononcée, par voie de plébiscite, en faveur de la confédération avec le Canada.

Le Gouvernement canadien a accueilli avec faveur le résultat du plébiscite de juillet dernier. Voici ce que disait M. King dans sa déclaration du 30 juillet 1948, peu après la publication du résultat:

"A titre de premier ministre du Canada, j'éprouve un vif plaisir à saluer chaleureusement et sincèrement, en mon nom et au nom du Canada, la décision du peuple de Terre-Neuve....Lorsqu'elle sera réalisée, l'union scellera en termes constitutionnels l'association intime et fraternelle qui a existé durant plusieurs années entre nos deux pays, en temps de guerre comme en temps de paix....Ensemble, en qualité d'associés, nous pouvons envisager l'avenir avec plus de confiance que si nous demeurions des communautés politiques distinctes".

Il va sans dire qu'en entrant dans la confédération, Terre-Neuve ne perdrait aucune de ses caractéristiques propres. En effet, au sein de l'Etat fédéral, les provinces constituent des entités bien distinctes qui jouissent d'une autonomie complète dans les domaines que leur attribue la constitution. Leur compétence s'exerce notamment en matière d'éducation, de propriété et de droits civils, autant d'éléments indispensables à la conservation des particularités régionales.

Dans sa déclaration du 30 juillet, M. King ajoutait:

"Le Gouvernement sera également heureux de recevoir, dans le plus bref délai possible, des représentants autorisés de Terre-Neuve, afin de négocier les conditions de l'union, sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve, ainsi que dans le document qui l'accompagnait. Durant les négociations, toute question particulière que pourrait soulever l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération fera, j'en suis sûr, l'objet d'un examen approfondi. Avant que ne soient prises des mesures définitives, le Gouvernement recommandera à l'approbation du Parlement tout accord résultant des pourparlers".

A ce propos, M. King a rappelé la déclaration qu'il faisait à la Chambre des communes le 23 juin 1947: "Il va sans dire que le Canada ne prendra aucune décision finale sans l'approbation du Parlement".

Nous nous réunissons ici aujourd'hui avec les représentants dûment autorisés par Son Excellence le Gouverneur de Terre-Neuve. Il nous incombe aux uns et aux autres d'examiner et d'arrêter les conditions définitives de l'union de Terre-Neuve et du Canada.

Les membres du Gouvernement qui, comme moi, ont été désignés pour conférer avec vous, Messieurs les Délégués de Terre-Neuve, sont les suivants:

Le ministre du Commerce,	M. Howe;
Le ministre de la Défense nationale,	M. Claxton;
Le ministre des Finances,	M. Abbott;
Le ministre du Revenu national,	M. McCann;
Le ministre des Affaires des anciens combattants,	M. Gregg;
Le ministre des Pêcheries,	M. Mayhew;
Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,	M. Pearson.

Il est entendu que nous pourrons, au besoin, compter sur la participation de nos autres collègues.

Le Gouvernement souhaite que la délégation de Terre-Neuve reçoive toute l'aide possible durant les négociations et qu'elle obtienne des réponses promptes et courtoises à ses demandes de renseignements. Une des questions à régler est celle de la procédure. C'est la première tâche qu'accompliront ensemble le comité et la délégation.

La préparation de ces entretiens a exigé, au cours des tout derniers mois, un travail ardu et constant. Je sais que votre tâche a été tout aussi lourde. Durant les délibérations qui s'ouvrent, les deux parties peuvent compter sur les meilleurs vœux de la population canadienne. En mon nom et au nom de mes collègues du Gouvernement canadien, je puis vous assurer que dans la mesure où il sera donné à chacun de participer directement à ces travaux, nous y prendrons le plus vif intérêt.

Il est vrai que nos entretiens porteront en grande partie sur des questions de détail, et que les représentants tant du Canada que de Terre-Neuve ont le devoir de sauvegarder les intérêts de leurs commettants. Mais nous ne perdrons sûrement pas de vue que nous cherchons à consommer une union formant une seule nation dont le premier souci sera l'intérêt commun et à laquelle ira la commune loyauté de tous les citoyens. J'ose espérer que l'immense majorité de la population de Terre-Neuve, aussi bien que la plupart de ceux qui sont déjà Canadiens, applaudiront au résultat de nos efforts. J'aime mieux croire que plusieurs, sinon la plupart, de ceux qui, à Terre-Neuve, ont voté pour le gouvernement responsable, ne se sont pas nécessairement prononcés contre l'union avec le Canada, mais ont plutôt voulu indiquer leur préférence pour une manière différente d'aborder la question. Nous, Canadiens, croyons savoir à quoi nous en tenir sur le

gouvernement responsable; car c'est dans notre pays même que l'expression a pris naissance; en fait cette année marque précisément le centenaire de l'établissement du gouvernement responsable au Canada. Chose certaine, la fin même est plus importante que le moyen d'y arriver et, une fois l'union réalisée, la population de Terre-Neuve jouira intégralement du gouvernement responsable, et comme province autonome et comme associée en titre au sein d'une nation libre et indépendante.

M. Walsh a répondu à cette bienvenue dans les termes suivants:

Je suis heureux de vous exprimer à vous et, par votre entremise, au Gouvernement et au peuple du Canada, la reconnaissance des représentants de Terre-Neuve pour le chaleureux accueil dont nous avons été l'objet cet après-midi, ainsi que pour les marques tangibles de bienvenue qui nous ont été données depuis hier, jour de notre arrivée au Canada. De la part du Gouvernement et du peuple de Terre-Neuve, j'ai l'honneur de vous dire combien nous sommes touchés des magnifiques hommages rendus à notre pays et à ses habitants à l'occasion de notre arrivée ici pour étudier les conditions d'union entre nos deux pays.

Nos deux pays entretiennent depuis nombre d'années d'étroites relations, particulièrement en ce qui concerne les affaires importantes qu'entraînent une allégeance commune et de communs intérêts nationaux. Nos deux peuples sont liés plus étroitement encore par des relations personnelles et commerciales, et même, dans certains cas, par des contacts journaliers. De communs dangers nous ont rapprochés et ont fait naître entre nous un esprit d'amitié et de compréhension véritables tandis que l'amélioration des moyens de transport nous a procuré l'avantage de nous voir plus souvent et plus longtemps à la fois.

C'est à titre de représentants de nos deux populations que nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner et discuter la question de l'union des deux pays et nous entendre sur les conditions et les dispositions qui nous permettront de nous lier dans le cadre prévu par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce chef-d'oeuvre de sagacité politique et constitutionnelle.

Vous connaissez sans doute mieux que nous les événements qui, en 1867, ont abouti à la confédération des colonies, ainsi que les circonstances qui ont entouré cette union. Terre-Neuve avait été invitée à envoyer des délégués à la Conférence de Québec, en 1864. Ses deux représentants déclarèrent à leur retour qu'ils avaient signé le rapport de la Conférence avec la ferme conviction que notre colonie aurait avantage à entrer dans l'union. La question fut soumise au peuple qui élut un gouvernement favorable à l'union. De nouvelles conditions ayant été rédigées, une autre délégation se rendit au Canada et les parties se mirent complètement d'accord. De nouveau soumis au peuple, à la lumière de ces conditions, le projet d'union fut repoussé de façon décisive. On ne saurait dire aujourd'hui si le peuple de Terre-Neuve a bien fait alors de faire un tel choix, car la situation de l'île différait entièrement de celle des autres colonies. De plus, il n'existe aucun cas qui puisse servir de point de comparaison. Mais il y a ceci d'incontestable, c'est que la décision fut prise par le peuple, dans l'exercice de son droit démocratique. En 1895, une

autre délégation vint au Canada, mais les pourparlers n'eurent pas de suite. Politiquement, Terre-Neuve a gardé son système unitaire de gouvernement.

Absorbé par sa propre histoire et ses propres problèmes, notre peuple n'a pas jugé nécessaire de s'intéresser autrement que de façon spéculative à l'histoire et à l'évolution du système fédéral. Cependant, depuis deux ans, la question a repris le plan de l'actualité et, lors du plébiscite du 22 juillet, la majorité des électeurs a exprimé le voeu que Terre-Neuve entre dans la confédération canadienne.

A la suite du vote plébiscitaire et en conformité de l'assurance donnée au peuple de Terre-Neuve au moment où il était mis au courant des questions qui lui seraient soumises, nous avons été désignés par le Gouvernement de Terre-Neuve, après la déclaration faite le 30 juillet dernier par le très honorable premier ministre du Canada et dont j'extrais ce qui suit:

"Le Gouvernement sera également heureux de recevoir, dans le plus bref délai possible, des représentants autorisés de Terre-Neuve, afin de négocier les conditions de l'union, sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve, ainsi que dans le document qui l'accompagnait."

Le peuple avait eu l'avantage, avant le plébiscite, de discuter à fond les arrangements proposés pour l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération; ces arrangements avaient été soumis par le Gouvernement du Canada à une Convention nationale élue et siégeant à Terre-Neuve, laquelle avait envoyé au Canada une délégation de ses membres en vue d'étudier la possibilité de trouver une base juste et équitable d'union fédérale entre les deux pays. Comme vous le savez, Monsieur, cette délégation a étudié la question avec un comité de votre Gouvernement. Ces entretiens ont eu pour effet de mettre au jour beaucoup de renseignements précieux concernant les services publics de nos deux pays. Les rapports sur ces entretiens nous ont grandement facilité, à nous les représentants de Terre-Neuve, l'étude que nous avons faite, dans nos réunions de ces dernières semaines, de la question de l'union et des conséquences qu'elle peut entraîner pour Terre-Neuve. Au nom de la délégation que je dirige, je désire rendre hommage à ceux qui ont si bien élucidé la question.

A la première réunion qui a eu lieu entre les délégués de la Convention nationale et les représentants du Gouvernement canadien, le très honorable premier ministre déclara ce qui suit:

"Nous ferions bien de nous rendre compte dès le début que, si étroites que puissent être les relations entre nos deux pays et si nombreux que puissent être les points d'intérêt commun à nos deux peuples, l'union n'est pas, d'un côté ou de l'autre, un parti à prendre à la légère. Elle entraînerait, tant pour Terre-Neuve que pour le Canada, des changements

profonds d'ordre administratif et économique et chacune de nos deux populations devrait modifier quelque peu ses conceptions traditionnelles des choses".

Les membres de la délégation de Terre-Neuve se rendent parfaitement compte des changements que leur pays devra subir. Si l'on songe aux transformations d'ordre constitutionnel, administratif et économique que nécessitera l'adaptation de notre peuple à un nouveau système, on se rend compte combien sont justes les observations du premier ministre au sujet de Terre-Neuve. L'attitude traditionnelle de notre peuple devra aussi changer notablement. Depuis 1867, nos deux pays ont grandement évolué; aussi les problèmes se compliquent-ils du fait qu'il faudra s'adapter à un plan d'union entraînant pour Terre-Neuve des modifications fondamentales. Une mutuelle compréhension devrait toutefois contribuer dans une grande mesure à aplanir nos difficultés.

En octobre 1864, se tenait à Québec une des conférences les plus importantes de l'histoire. A cette conférence, les représentants des colonies, y compris Terre-Neuve, approuvèrent le projet de fédération et la majorité procéda à la formation de l'union. C'est aussi en octobre que des représentants de Terre-Neuve se sont rendus ici cette année pour étudier et arrêter des conditions qui, nous l'espérons, seront mutuellement acceptables et éventuellement avantageuses à nos deux pays. Le Canada unifié dont rêvaient les Pères de la confédération, s'étendant des Etats-Unis d'Amérique jusqu'au grand Nord et de l'océan Pacifique jusqu'aux eaux de l'Atlantique, semble être sur le point de se réaliser. Je suis sûr que nous nous inspirerons de ces considérations et j'ai confiance que, par suite de nos entretiens, Terre-Neuve et son peuple seront bien à leur place dans cette fédération.

En terminant, Monsieur, je tiens à exprimer de nouveau la reconnaissance des représentants de Terre-Neuve à votre égard ainsi qu'envers votre Gouvernement et le peuple canadien.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Accord plurilatéral concernant l'application à l'Allemagne occidentale des dispositions de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (Genève, 30 octobre 1947) relatives au traitement de la nation la plus favorisée, signé à Genève le 14 septembre 1948.

LA CONFEDERATION DES ETATS ALLEMANDS

A Bonn, en zone d'occupation britannique, quelque soixante-cinq représentants de onze Etats allemands (Laender) ont commencé à rédiger une constitution, ou plutôt une "loi fondamentale", expression qu'ils préfèrent au mot "constitution". Le nouvel organisme politique qu'on cherche à édifier sera désigné sous le nom de Confédération des Etats allemands. L'assemblée parlementaire de Bonn, de concert avec les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France, qui ont donné l'impulsion au mouvement, ont pris soin de préciser que la confédération des Etats allemands n'a rien d'exclusif, et qu'il est loisible aux Etats de la zone d'occupation soviétique d'y adhérer à leur convenance.

REVISION POSSIBLE

Ce désir, pour ne pas dire cette hâte, de créer une organisation politique englobant toute l'Allemagne ressort encore d'une déclaration selon laquelle les résultats de la réunion de Bonn sont temporaires et, dans l'éventualité d'un accord quadripartite, sujets à révision. D'autre part, la réunion de Bonn indique bien que l'organisation politique de l'Allemagne ne sera pas subordonnée à l'agrément soviétique. Dans l'attente d'un tel agrément, il y aura donc un commencement d'Etat allemand qui semble destiné à exercer une force d'attraction considérable sur les parties du pays qui n'ont pas la permission de s'y joindre.

Ce n'est sans doute pas de gaieté de coeur que les puissances occidentales d'occupation ont pris le parti de favoriser le développement d'institutions politiques dans l'Ouest de l'Allemagne. L'amertume suscitée par leur initiative suggère plutôt que des raisons très graves ont dû les obliger à prendre une mesure qui a récemment déclenché contre elles des attaques d'une extrême violence. Pour se rendre compte de la gravité de ces motifs, il n'est que d'étudier quelques-uns des problèmes économiques, politiques et moraux avec lesquels les puissances occidentales ont été aux prises à la suite de l'échec qu'a essuyé à Londres à la fin de 1947 la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

REEDUCATION POLITIQUE

En thèse générale, un gouvernement d'occupation, par sa nature même et si bien intentionné soit-il, ne peut guère compter sur la sympathie de ses administrés. En Allemagne, les griefs sont devenus si nombreux que même le gouvernement le plus compétent et le plus populaire serait à peu près incapable de les redresser. On conçoit donc que les puissances d'occupation veuillent partager avec les Allemands eux-mêmes ce lourd fardeau. De plus, la rééducation politique du peuple allemand ayant été l'un des principaux buts de guerre des alliés, il importait au plus haut point, comme condition préalable à la création d'une Allemagne démocratique, que les Allemands

apprennent à se gouverner eux-mêmes et qu'on leur en fournisse l'occasion. Au point de vue politique et moral, il fallait d'abord sauver l'Allemagne du chaos politique consécutif à la guerre qui a contribué à saper la foi du peuple allemand dans les partis politiques démocratiques au profit des communistes, beaucoup mieux organisés et plus disciplinés.

Les considérations économiques qui poussent les puissances occidentales d'occupation à encourager les Allemands à prendre en mains la conduite de leurs propres affaires sont trop nombreuses pour qu'on les expose en détail. Il suffit de signaler qu'il régnait dans l'industrie et l'agriculture allemandes un tel désordre que, sans la participation active et empressée des Allemands eux-mêmes à leur propre relèvement, on se demande quand l'économie allemande aurait pu se remettre sur pied. Dans l'intervalle, les puissances d'occupation ont dû engager de fortes sommes à seule fin d'y entretenir la vie. D'autre part, en dépit des immenses dégâts causés par la guerre, la puissance industrielle de l'Allemagne est demeurée considérable; bien organisée, elle pourrait contribuer dans une très grande mesure à la restauration de l'Europe, maintenant surtout que l'ERP est en voie d'exécution.

PRINCIPE D'UNITE

L'organisation politique, toutefois, ne constituait qu'une des mesures nécessaires que les Puissances occidentales croyaient devoir prendre en vue de résoudre le problème allemand, aggravé de jour en jour par les impasses auxquelles aboutissaient les quatre Puissances. Une réunion des représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France fut donc convoquée à Londres en février pour étudier les nombreuses questions relatives au rétablissement de l'Ouest de l'Allemagne et spécialement la future organisation politique du pays. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg furent invités, à titre de voisins intéressés, à discuter ce sujet.

Les recommandations de la réunion de Londres furent incorporées dans un rapport qui obtint l'approbation des Gouvernements représentés à la réunion. Le 6 juin, ces recommandations, y compris celles qui visaient la future organisation politique de l'Allemagne, furent expliquées dans un communiqué où il était dit que les Puissances occidentales n'entendaient pas opérer le démembrement politique de l'Allemagne mais bien plutôt trouver une formule susceptible de réaliser l'unité allemande. On accorderait aux différents Etats allemands l'autorisation de créer, dans un cadre fédéral, des organisations et des institutions politiques communes qui leur permettraient d'assumer les responsabilités gouvernementales compatibles avec le minimum d'exigences requises par l'occupation et le contrôle.

Pour atteindre ces fins, il a été convenu que les gouverneurs militaires conféreraient avec les ministres-présidents des Etats allemands de l'Ouest. Les détails des propositions des Puissances occidentales seraient ensuite soumis aux ministres-présidents et ceux-ci seraient autorisés à convoquer une Assemblée constituante afin de rédiger une constitution sujette à l'approbation des Etats allemands intéressés. Les délégués seraient choisis selon une méthode déterminée par la législature de chaque Etat.

PAS DE REICH CENTRALISE

Les restrictions imposées à l'initiative de l'Assemblée constituante seraient réduites au minimum requis pour que la future constitution rende possible l'unité allemande, - mais non la reconstitution d'un Reich centralisé, - "au moyen d'un régime fédéral de gouvernement protégeant suffisamment les droits des Etats respectifs tout en assurant un contrôle central approprié et garantissant les droits et les libertés de la personne". Si la constitution n'était pas incompatible avec ces principes généraux, on conseillerait aux gouverneurs militaires d'autoriser la soumission de la constitution par voie de referendum à l'approbation de la population de chaque Etat.

A la réunion conjointe des ministres-présidents et des gouverneurs militaires, ces derniers devaient autoriser les ministres-présidents à rectifier les frontières des Etats, dans un sens jugé avantageux, avant que se réunisse l'Assemblée constituante. On envisageait que la création d'un statut d'occupation en vertu duquel certains domaines administratifs demeureraient soumis à l'autorité des Puissances d'occupation afin qu'elles puissent mener à terme l'occupation de l'Allemagne tant qu'il y resterait des troupes étrangères. La constitution, de même que le statut d'occupation, déterminerait la nature du Gouvernement de l'Ouest de l'Allemagne pendant l'occupation.

Bien que les Puissances occidentales fussent convenues que la section allemande du Gouvernement devrait au besoin être dirigée par une organisation politique fédérale, certaines difficultés rendirent impossible la réalisation immédiate d'une fusion analogue des gouvernements militaires des trois zones d'occupation. Il fut néanmoins convenu que le commerce extérieur serait dirigé conjointement. Avant de songer à réaliser complètement l'unité économique il fallait d'abord créer des institutions allemandes communes à toute la région.

CONTRE-PROPOSITIONS ALLEMANDES

Le 17 juin, toutes les puissances qui avaient participé aux délibérations de Londres avaient approuvé le rapport final et les gouverneurs militaires furent chargés d'en mettre les conclusions en oeuvre. Le 1er juillet, les gouverneurs militaires se réunirent à Francfort avec les ministres-présidents des onze Etats allemands des trois zones occidentales. A la première réunion, les détails des propositions politiques de la réunion de Londres furent communiqués aux ministres-présidents qui demandèrent quelque temps pour les étudier. Les ministres-présidents se réunirent ensuite à Coblenz le 8 juillet et examinèrent le mémoire des gouverneurs militaires. Le 19 juillet, à Francfort, les contre-propositions allemandes furent soumises aux gouverneurs militaires. Ceux-ci objectèrent tout d'abord que le territoire en cause ne devrait pas être considéré comme un Etat et que les propositions politiques devraient être d'application provisoire. Ils s'opposèrent notamment à l'emploi du mot "constitution", comme pouvant impliquer la création d'un Etat et le partage de l'Allemagne. Pour la même raison, les ministres-présidents s'opposèrent à ce que "la loi fondamentale" soit soumise à un referendum populaire, vu que c'était là la procédure prévue pour l'adoption d'une constitution définitive. Les représentants allemands étaient aussi d'avis que les frontières d'Etats ne devraient pas subir de révisions importantes avant un nouvel examen et avant la création des institutions politiques envisagées dans les propositions des Puissances occidentales.

Les ministres-présidents eurent quelque difficulté à faire comprendre leur espoir que les Puissances d'occupation consentiraient à ce que les propositions politiques fussent représentées comme étant la volonté des Puissances d'occupation elles-mêmes et non du peuple de l'Ouest de l'Allemagne. Néanmoins, ils demandèrent que le statut d'occupation attribue aux institutions allemandes toutes les fonctions qui ne sont pas indispensables à l'accomplissement des buts de l'occupation. Le commerce étranger, par exemple, ne devrait pas relever exclusivement du gouvernement militaire. Les agences allemandes, d'après eux, devraient être en mesure de négocier à l'étranger, sous réserve de ratification. L'acceptation du statut d'occupation pouvant impliquer l'approbation de son contenu, les ministres-présidents demandèrent qu'il ne soit fait dans ce document aucune mention du contrôle international de la Ruhr. Ils demandèrent aussi qu'il soit mis fin à l'état de guerre avec l'Allemagne.

OBJECTION AU REFERENDUM

Ces contre-propositions furent examinées à une réunion conjointe tenue à Francfort les 21 et 22 juillet et la requête allemande visant le changement de nomenclature fut agréée. A cette réunion, les Allemands firent valoir, à l'appui de leurs objections antérieures à un referendum populaire comme moyen de ratifier la "loi fondamentale", qu'un rejet possible par les électeurs fournirait aux communistes une arme redoutable de propagande.

Le 26 juillet, on fit connaître que les ministres-présidents s'étaient ralliés sans réserve aux propositions de Londres et consentaient à les mettre en oeuvre. De leur côté, les gouverneurs militaires consentirent à transmettre à leurs gouvernements respectifs les observations des ministres-présidents. Ces derniers avaient énoncé des principes qui, ne concordant pas avec les propositions de Londres, échappaient de ce fait à la compétence des gouverneurs militaires. Les deux observations les plus importantes étaient les suivantes: objection à la ratification par referendum populaire ainsi qu'à la rectification immédiate des frontières d'Etats.

Après avoir nettement défini leur position, les ministres-présidents prirent les mesures nécessaires pour convoquer une assemblée parlementaire chargée de rédiger une constitution provisoire (loi fondamentale). On fit connaître, le 12 août, que les rectifications de frontières seraient remises au moment où l'Assemblée parlementaire se réunirait. Dans l'intervalle, un comité nommé par les ministres-présidents se réunit en Bavière pour préparer sur le sujet un historique dont l'Assemblée parlementaire pourrait s'inspirer pour dresser un code fondamental provisoire. Le 14 août, les Puissances de l'Ouest rejetèrent la requête des ministres-présidents au sujet de la cessation de l'état de guerre avec l'Allemagne, car une telle décision exigeait l'accord des quatre Puissances. En revanche, les Puissances de l'Ouest semblaient disposées à cesser progressivement d'exercer leur autorité en Allemagne.

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE

L'Assemblée parlementaire fut convoquée à Bonn, dans la zone d'occupation britannique, pour le 3 septembre. Les Etats de l'Est de l'Allemagne et la ville de Berlin furent invités à s'y faire représenter. La nouvelle organisation politique devait prendre le nom de "Confédération des Etats allemands" qui, croyait-on, excluait toute idée de partage et ouvrait la voie à l'adhésion éventuelle d'autres Etats. Les ministres-présidents eux-mêmes ne furent pas désignés comme représentants à l'Assemblée parlementaire mais se constituèrent en comité séparé pour examiner les rectifications de frontières ainsi que le statut d'occupation.

Il semble maintenant certain que les habitants de l'Ouest de l'Allemagne entendent s'appliquer avec une certaine énergie à s'organiser politiquement. Cette résolution semble leur avoir été inspirée par l'appui qu'ont donné au projet les représentants de Berlin qui ont assisté à toutes les négociations à titre d'observateurs. Un code fondamental doit être créé à Bonn en temps utile et soumis à l'approbation des gouverneurs militaires. Si ces derniers jugent le code fondamental conforme aux principes du rapport de Londres, ils feront connaître les termes du statut d'occupation afin qu'avant la ratification du code fondamental, le peuple allemand soit au courant des limites qui seront fixées à leurs organismes politiques.

On ignore encore si les Puissances d'occupation comptent accepter les recommandations des ministres-présidents en déférant la ratification aux législatures d'Etat au lieu d'en faire l'objet d'un referendum populaire ainsi que le voulait le rapport de Londres. Quelle que soit la méthode adoptée, les nouvelles institutions politiques doivent commencer leur mandat trente jours après que les deux tiers (c'est-à-dire huit) des onze Etats allemands auront ratifié la "loi fondamentale".

ACCORD ENTRE L'OACI ET L'ISLANDE

A la suite d'un accord intervenu le 16 septembre entre l'Organisation civile internationale et le Gouvernement islandais, les installations et services de navigation aérienne d'Islande, nécessaires à la sécurité des lignes aériennes transatlantiques, seront financées internationalement. Cet accord a été signé par M. Edward Warner, président du Conseil de l'OACI et M. Agnar Kofoed-Hansen, directeur du Conseil de l'Aéronautique d'Islande.

Aux termes de cet accord, l'Islande recevra la somme de 7,500,000 Kronur (couronnes: \$1,000,000 environ) en remboursement des dépenses qu'elle a engagées pour assurer le service des installations de navigation aérienne, de 1946 au 31 décembre 1948. Ces installations comprennent des stations d'observation et de prévisions météorologiques, un contrôle régional de la circulation et des réseaux de télécommunications. A compter de 1949, dix Etats, dont l'Islande elle-même, partageront les dépenses de ces services jusqu'à concurrence de 4,225,000 couronnes (\$650,000 environ) par an.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

(Sommaire des travaux de la Troisième Assemblée depuis l'ouverture jusqu'au 30 septembre 1948, inclusivement)

La troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte au Palais de Chaillot, à Paris, le 21 septembre. M. Hebert Evatt, sous-premier ministre d'Australie, a été élu président de l'Assemblée au second tour de scrutin. Au premier tour, il avait obtenu 25 voix contre 23 à M. Juan Atilio Bramuglia, ministre des Affaires étrangères d'Argentine, ce qui ne lui assurait pas les 29 voix nécessaires pour avoir la majorité simple. Au second tour, M. Evatt a été déclaré élu par 31 voix contre 20.

M. Dana Wilgress, ministre du Canada en Suisse, a été élu à l'unanimité président de la Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires). La présidence de la Cinquième Commission, l'une des grandes commissions de l'Assemblée, comporte la participation au Bureau, ou Comité de direction, lequel est formé de quatorze membres: le président de l'Assemblée, les sept vice-présidents et les six présidents des commissions. M. Wilgress est le seul président qui ait été élu par acclamation.

Les vice-présidents et présidents de commissions élus
sont les suivants:

VICE-PRESIDENTS

M. Ang Shih-chieh, Chine; M. George C. Marshall, Etats-Unis; M. Robert Schuman, France; M. Luis Padillo Nervo, Mexique; M. Zygmunt Modzelewski, Pologne; M. Ernest Bevin, Royaume-Uni, M. Andrei Y. Vishinsky, URSS.

PRESIDENTS DE COMMISSIONS

1. Questions politiques et de sécurité: M. Paul-Henri Spaak,
Belgique
2. Questions économiques et financières: M. Herman Santa Cruz,
Chili
3. Questions sociales, humanitaires et culturelles: M. Charles
Malik, Liban
4. Tutelle: M. Nasrallah Entezam, Iran
5. Questions administratives et budgétaires: M. Dana Wilgress,
Canada
6. Questions juridiques: M. Ricardo J. Alfaro, Panama.

Pour la première fois, aucun membre du groupe soviétique n'a été élu à la présidence d'une quelconque des six grandes commissions.

Des représentants de l'URSS et de la Pologne ont cependant été élus vice-présidents. Les six grandes commissions sont composées de représentants de tous les Etats Membres des Nations Unies.

POSITION DES ETATS-UNIS

Au cours du débat d'ouverture de l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Marshall, a déclaré que son pays "ne transigerait pas sur les principes essentiels" et "ne donnerait pas en troc les droits et libertés d'autres peuples". Il n'existe au sein des Nations Unies, a-t-il dit, aucune conspiration visant à tenir en minorité une nation quelconque ou un groupe quelconque de nations. Celles qui sont en minorité le sont parce qu'elles le veulent bien. "Tout gouvernement, a-t-il ajouté, qui se retranche délibérément du reste de l'univers devient incapable de comprendre les problèmes et les attitudes des autres gouvernements et des autres peuples. Ce serait une tragique erreur que de se méprendre sur la patience des autres et y voir de la faiblesse."

PROPOSITION DE L'URSS

M. Andrei Vishinsky (URSS) a prétendu que les Etats-Unis, non seulement se préparaient intensivement à la prise de mesures agressives contre l'Union soviétique et les démocraties nouvelles, mais aidaient un certain nombre de pays de l'Europe occidentale à se préparer en vue de la guerre, en leur fournissant des armements américains.

M. Vishinsky a présenté une résolution portant que:

1. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait inviter les cinq grandes puissances à réduire du tiers, d'ici un an, leurs forces armées, ce qui marquerait un premier pas dans la voie du désarmement.

2. L'Assemblée générale devrait recommander l'interdiction des armes atomiques, armes d'agression et non de défense.

3. L'Assemblée générale devrait recommander l'établissement, dans le cadre du Conseil de sécurité, d'un organisme international de contrôle chargé de surveiller et d'assurer la mise en oeuvre des mesures propres à réduire les armements et les forces armées et à prohiber les armes atomiques.

M. BEVIN ET LA RUSSIE

M. Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, parlant de l'Union soviétique, a déclaré: "Si la sombre furie, l'incalculable désastre de la guerre atomique s'abat sur nous, c'est une seule des puissances qui, pour avoir refusé de coopérer au contrôle et à l'utilisation de ces grandes et nouvelles forces mises au service de l'homme, portera toute la responsabilité des malheurs qui frapperont les nations".

"Le Royaume-Uni, a ajouté M. Bevin, n'a aucune visée sur les territoires soviétiques. D'autre part, si l'Union soviétique, après avoir établi la sécurité de son propre territoire, emploie les territoires et les populations d'autres Etats pour se préparer à nous attaquer, la situation ainsi créée sera très différente et nous ne pourrons plus songer qu'à notre propre défense. L'insuccès politique de l'Organisation des Nations Unies pourrait être attribué tout simplement à l'abus que l'Union soviétique a fait du privilège du veto et à son refus de se plier le moins au mieux aux vœux et désirs de la majorité".

Au sujet de la proposition de M. Vishinsky concernant la réduction des armements, M. Bevin s'est écrié: "Voulez-vous me dire comment nous pouvons nous fier aux dernières propositions de M. Vishinsky? On ne peut nous en vouloir d'être méfiants. Comme vous le savez tous, son pays est un livre fermé".

DISCOURS DE M. MACKENZIE KING

Le très honorable W.L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, a soutenu que la sécurité individuelle des nations ne pouvait être assurée que par la coopération active et par l'union des forces de tous les pays entre lesquels la détermination de maintenir leur liberté constitue un puissant lien de communauté. "Il n'est donc pas surprenant, a ajouté M. King, que certaines nations, sachant que leur sécurité repose sur une action collective quelconque et ne pouvant encore réaliser cette sécurité sur le plan universel envisagé par les Nations Unies, cherchent, en attendant la réalisation de ce vaste projet, à asseoir leur sécurité sur une base qui reste en deça de l'univers.

En tant que nations, nous sommes tous membres d'une même famille. Le bien de chacune est lié au bien de toutes. On ne saurait trop hautement, trop rapidement ni trop largement développer ce sens de la communauté d'intérêt. Le maintien d'une prépondérance de force morale, économique et militaire au service de la liberté est d'importance vitale à la défense de la liberté. Tout le reste est purement secondaire. Il me semble donc qu'aujourd'hui, les Nations Unies ont un devoir suprême à remplir, celui de tendre leurs énergies vers la réalisation de cet impérieux besoin".

(On trouvera le texte du discours de M. Mackenzie King au début du présent numéro.)

M. Paul-Henri Spaak (Belgique) a accusé la Russie de maintenir une cinquième colonne à côté de laquelle la cinquième colonne d'Hitler n'était que du scoutisme. L'impérialisme des Russes, a-t-il dit, est plus ambitieux encore que ne l'était celui des tsars eux-mêmes. "Vous nous faites trembler, a ajouté M. Spaak, lorsque vous prêchez cette doctrine vieillie qu'est la souveraineté nationale absolue".

M. Dmitri Manuilsky (Ukraine soviétique) a accusé M. Bevin de brandir les armes atomiques devant les Nations Unies. "Le but que vise M. Bevin, a dit M. Manuilsky, est de détourner l'attention de la proposition soviétique tendant à une réduction générale des armements".

LE BLOCUS DE BERLIN AU CONSEIL
DE SECURITE

Les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France (MM. Marshall, Bevin et Schuman) se sont réunis à Paris le 26 septembre et ont décidé de soumettre au Conseil de sécurité l'impasse à laquelle ont abouti l'Union soviétique et les Puissances de l'Ouest au sujet de Berlin. Par des notes identiques, les trois Puissances occidentales ont signifié à l'Union soviétique que le "blocus illégal et coercitif" de Berlin rendait impossible la poursuite des négociations.

Le Gouvernement soviétique, disaient les notes, "a recouru à des mesures de blocus, menacé la population berlinoise de la famine, de l'épidémie et de la ruine économique, toléré des troubles et tenté de renverser le gouvernement municipal dûment élu.

"L'attitude et la conduite du Gouvernement soviétique révèlent nettement le dessein de continuer ce blocus illégal et coercitif ainsi que les actes injustes visant à réduire la position des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, en tant que puissances occupantes de Berlin, à une subordination complète aux autorités soviétiques, ce qui conférerait à celles-ci la direction absolue de la vie économique, politique et sociale de Berlin et reviendrait à incorporer cette ville à la zone soviétique.

"Le Gouvernement soviétique a de la sorte assumé l'entière responsabilité d'une situation qui, dans les circonstances, interdit tout recours aux moyens prescrits par la Charte des Nations Unies et constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales".

Un communiqué conjoint des trois ministres des Affaires étrangères, publié à l'issue de leur réunion, disait d'une note soviétique du 25 septembre qu'elle n'était pas satisfaisante. Le communiqué poursuivait:

"Le Gouvernement soviétique ne donne pas l'assurance, demandée par les notes du 22 septembre 1948 des trois Gouvernements, que les mesures illégales de blocus seront rapportées. D'autre part, il demande que la circulation des marchandises et des voyageurs entre les zones occidentales et Berlin, par l'air comme par le rail, l'eau et la route, soit placée sous l'autorité du commandement soviétique en Allemagne.

"Cette demande du Gouvernement soviétique est réitérée avec insistance dans le communiqué officiel publié à Moscou. Au surplus, en ce qui concerne la monnaie, la note soviétique est évasive et ne répond pas à la position nettement définie par les trois Gouvernements..."

Par des notes remises le 29 septembre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la France ont demandé la prompte intervention du Conseil de sécurité. Ces notes affirment que les actes posés par le Gouvernement soviétique "sont contraires à ses obligations aux termes de l'article 2 de la Charte des Nations Unies et créent une menace contre la paix au sens du chapitre VII de la Charte".

QUESTION DE L'HYDERABAD

Sur proposition du Canada, le Conseil de sécurité a rayé de son ordre du jour la question de l'Hyderabad.

PLAN BERNADOTTE POUR LA PALESTINE

Peu de temps avant sa mort, le comte Bernadotte avait préparé un plan pour la Palestine. Ce plan (qui a été distribué aux délégués à la Troisième Assemblée) propose que l'Etat d'Israël soit accepté comme un fait établi, mais avec des frontières bien différentes de celles que l'Assemblée générale avait d'abord adoptées le 29 novembre 1947. D'après le plan de partage de l'ONU, l'Ouest de la Galilée aurait été arabe, tandis que le plan Bernadotte en fait un territoire juif. Le désert du Negeb, au sud, devait être juif; le plan Bernadotte le donne aux Arabes. Le plan Bernadotte laisse aux Etats arabes la disposition de la Palestine arabe mais déclare qu'en raison de "l'association historique et de la communauté d'intérêts de la Transjordanie et de la Palestine, des raisons très fortes "exigent" la fusion de la Palestine arabe et de la Transjordanie".

Le rapport Bernadotte contenait aussi les recommandations suivantes:

Que les droits des minorités arabes en Israël et juives dans les Etats arabes soient efficacement garantis et par les Gouvernements respectifs et par les Nations Unies.

Que les personnes déplacées soient renvoyées dans leurs foyers; sinon, que des mesures appropriées soient prises pour les secourir.

Que l'Organisation des Nations Unies institue une Commission de conciliation pour la Palestine, chargée de mettre en oeuvre ces recommandations et toutes celles qui pourraient être adoptées, et d'une manière générale de travailler dans l'intérêt de la paix en Palestine.

Que Jérusalem soit placée sous l'autorité des Nations Unies et que l'accès aux Lieux saints, en toute liberté et sécurité, soit efficacement garanti à tous.

Que Haifa soit un port libre dont l'accès et l'usage soient libres à tous, de même que l'accès aux installations pétrolières, et que Lydda soit de son côté un aéroport libre.

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont appuyé le plan Bernadotte.

CONTROLE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Le 30 septembre, le général A.G.L. McNaughton (Canada) et M. Warren B. Austin (Etats-Unis) ont tenté de faire approuver par la Première Commission les propositions concernant l'énergie atomique qui avaient été soumises dans les rapports de majorité de la Commission de l'énergie atomique. Ces rapports recommandent la création d'un organisme international qui ferait l'acquisition de tout l'uranium et de tout le thorium dès leur extraction. Cet organisme international posséderait et exploiterait toutes les usines et installations utilisant des matières atomiques en quantités dangereuses. D'autre part, les divers pays auraient le droit, contre garanties, d'extraire ces matières premières, qui seraient cédées aussitôt à l'Organisme international de contrôle, et de poursuivre des recherches et des travaux d'exploitation n'engageant pas des quantités dangereuses de matières atomiques.

Des recommandations de la majorité de la Commission de l'énergie atomique étaient comprises dans trois rapports auxquels s'opposa l'URSS. L'URSS proposa l'interdiction préalable des armes atomiques, suivie de l'établissement d'une Commission internationale de contrôle autorisée à procéder à des inspections périodiques. Toutes les usines et installations resteraient néanmoins entre les mains des Etats ou des intérêts privés. La Commission de l'énergie atomique et ses diverses sous-commissions ont tenu environ 240 séances, sans pouvoir résoudre l'impasse. Au Conseil de sécurité, l'URSS opposa son veto à l'étude des trois rapports. Une résolution du Canada, tendant à transmettre les trois rapports à l'Assemblée comme présentant un intérêt particulier, a cependant été adoptée par 9 voix contre 0 et 2 abstentions (URSS et Ukraine).

En ouvrant le débat à la Première Commission, le général McNaughton a déclaré que, depuis les deux bombes atomiques jetées sur le Japon il y a trois ans, de nouvelles armes atomiques infiniment plus puissantes ont été inventées. "Les Etats-Unis, a ajouté le général McNaughton, sont actuellement le seul pays qui possède des bombes atomiques", du moins à une échelle suffisante pour déclencher une guerre atomique.

Le général McNaughton a distribué des exemplaires d'une résolution demandant une ébauche de plan de contrôle sur laquelle la Commission pourrait travailler. M. Austin a déclaré que les Etats-Unis ne livreraient pas le moindre secret atomique avant d'être absolument sûrs qu'il existe un contrôle international efficace. M. Vinshinsky (URSS) a demandé qu'on lui accorde le temps d'étudier la résolution.

GARDE DES NATIONS UNIES

Le 30 septembre, M. Trygve Lie, secrétaire général des Nations Unies, a proposé à Paris la création d'un noyau de garde des Nations Unies comprenant 800 hommes. Ce noyau de garde, de caractère non militaire, comprendrait 300 mobilisés permanents et 500 hommes de réserve demeurant dans leurs pays respectifs. La garde serait dotée d'armes de défense personnelle immédiate, telles que revolvers, carabines et armes automatiques légères, mais ne disposerait pas d'armes lourdes destinées à l'attaque.

NOMINATIONS ET MUTATIONSNouvelles nominations

M. Pierre Dumas, fonctionnaire classe 1 du service extérieur, est nommé à la Division juridique, le 1^{er} septembre.

M. James Frederick Grandy, statisticien classe 3, est nommé à la Division consulaire, le 13 septembre.

Mlle Katharine G. MacDonnell, préposée à l'administration, est nommée à la Division consulaire, le 27 septembre.

M. James Blair Seaborn, fonctionnaire classe 1 du service extérieur, est nommé à la Division économique, le 27 septembre.

Nominations

M. J.K. Starnes remplira à Lake-Success les fonctions de représentant suppléant du Canada aux Nations Unies, pendant l'absence du délégué permanent du Canada aux Nations Unies.

M. T.H.W. Read a repris ses fonctions à la Division consulaire, le 7 septembre, à son retour de congé.

Mutations

M. L.A.C. Stephens a repris ses fonctions de deuxième secrétaire à l'ambassade du Canada à La Haye, le 16 septembre.

M. N.F.H. Berlis est parti pour la Suisse, le 4 septembre.

M. A.R. Kilgour a été détaché de la Division du personnel pour remplir des fonctions à l'Assemblée générale des Nations Unies avant d'assumer un poste à l'ambassade du Canada à Paris.

M. M.A. Crowe est parti d'Ottawa, le 18 septembre, pour Moscou où il assumera un poste à l'ambassade du Canada.

M. J.M. Cook a été détaché de la Division de l'Amérique et de l'extrême Orient pour assumer un poste à l'ambassade du Canada à Lima.

Fonctions provisoires

M. George Ignatieff a assumé des fonctions provisoires à la Division des Nations Unies, le 15 septembre.

Congé

M. R.A. Crépault sera absent du ministère pendant une période de dix mois à compter du 20 septembre.

REPRESENTANTS DU CANADA AUX REUNIONS
INTERNATIONALES

On trouvera dans le numéro de mars la liste complète des délégués qui ont pris part aux conférences antérieures.

Comité consultatif du siège (New-York), siégeant périodiquement depuis le 6 janvier: le très honorable C.D. Howe, ministre du Commerce.

Conseil de sécurité (New-York), siégeant continuellement depuis le 7 janvier: le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies. Le Canada est membre de cet organisme depuis le 1^{er} janvier. Le Conseil de sécurité tiendra ses réunions à Paris au cours de la troisième session de l'Assemblée générale.

Commission des armements de type classique (New-York), siégeant périodiquement depuis le 12 janvier: le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies. A titre de membre du Conseil de sécurité, le Canada fera partie de cet organisme pour deux ans, à compter du 1^{er} janvier 1948. Il n'y aura pas de réunion en septembre, à moins qu'un membre de la Commission ne le demande.

Commission temporaire pour la Corée (Séoul), siégeant continuellement depuis le 12 janvier: M. G.S. Patterson, de la mission canadienne de liaison à Tokio. Cette Commission s'est réunie à New-York le 7 septembre pour préparer son rapport à l'Assemblée générale.

Union internationale des télécommunications, Commission des fréquences provisoires (Genève), siégeant continuellement depuis le 15 janvier: M. C.J. Acton, du ministère des Transports. L'Union internationale des télécommunications est une institution spécialisée des Nations Unies.

Conférence de l'UNESCO sur les stations de grande altitude (Interlaken), du 11 août au 3 septembre: M. G.H. Klein, du Conseil national de recherches.

Conférence interaméricaine sur la conservation des ressources naturelles renouvelables (Denver), du 7 au 20 septembre: M. O.H. Hewitt, du Service fédéral de la faune, ministère des Mines et Ressources, à titre d'observateur. Cette conférence se tiendra sous les auspices des Etats-Unis à la demande l'Union panaméricaine. Les membres n'auront pas le pouvoir de négocier des accords. On espère que cette conférence aidera à préparer la conférence que les Nations Unies tiendront en 1949 sur la conservation des ressources naturelles.

Septième partie de la première session de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les réfugiés (Genève), le 10 septembre: M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie. Conseillers: M. Odilon Cormier, surintendant de l'Immigration outre-mer, ministère des Mines et Ressources; M. Vincent Phelan, représentant spécial du

ministère du Travail outre-mer. Le Conseil général étudiera des plans pour l'évacuation des réfugiés qui sont actuellement dans les camps, et la fixation d'un délai pour l'acceptation des réfugiés.

Réunion annuelle de l'Association internationale pour la conservation du gibier et du poisson (Atlantic-City), du 13 au 15 septembre: M. H.F. Lewis, du Service fédéral de la faune, ministère des Mines et Ressources. Cette conférence est d'intérêt capital pour la conservation du gibier et du poisson.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris), le 15 septembre: M. Victor Doré, ambassadeur du Canada en Belgique; M. Paul Beaulieu, de l'ambassade du Canada à Paris. La Conférence générale tiendra une session extraordinaire en vue de choisir un lieu de réunion pour la troisième session.

Conférence du Commonwealth britannique sur les ressources minérales (Londres), le 20 septembre: M. G.C. Monture, ministère des Mines et Ressources.

Troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), le 21 septembre: le très honorable W.L. Mackenzie King, premier ministre; l'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports; le sénateur W.McL. Robertson, président du Sénat; le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies; le major-général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada en France. Suppléants: M. Hugues Lapointe, député, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale; M. Ralph Maybank, député, adjoint parlementaire au ministre de la Santé et du Bien-être social; M. Norman A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. L. Dana Wilgress, ministre du Canada en Suisse; M. R.G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures. Conseillers: M. R.M. Macdonnell, chargé d'affaires ad interim de la légation du Canada à Prague (Tchécoslovaquie); M. C.S.A. Titchie, de l'ambassade du Canada à Paris; ~~Mrs J. W. Holmes, du ministère des Affaires extérieures;~~ M. Jean Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Paris; M. S. Pollack, du ministère des Finances; M. N.F.H. Berlis, de la délégation permanente du Canada au bureau européen des Nations Unies; M. J.H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. H.H. Carter, le sous-lieutenant J.H. Lewis, M. G.K. Grande, tous trois de la délégation permanente du Canada aux Nations Unies (New-York); M. H.M. Robertson, de l'ambassade du Canada à Paris; M. H.F. Feaver, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. Jules Léger, du haut commissariat à Londres. Attachés d'information: M. Campbell Moodie, du haut commissariat à Londres; M. Fulgence Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; M^{lle} F. Carlisle, du ministère des Affaires extérieures. Secrétaire-général: M. Ernest-A. Côté, du ministère des Affaires extérieures. Secrétaire: M. K. Brown, du ministère des Affaires extérieures.

Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, Washington, le 27 septembre. Ces organismes sont des institutions spécialisées des Nations Unies.

Conférence technique tripartite pour l'étude d'un projet de code modèle des règlements relatifs à la sécurité (Genève), du 27 septembre au 16 octobre: M. Bertrand Bellemare, conseiller spécial du ministère du Travail, province de Québec. Cette conférence sera tenue sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail; y assisteront des représentants de l'Etat, des patrons et des ouvriers.

Prochaines conférences internationales et du Commonwealth auxquelles le Canada sera représenté:

Quatrième conférence interaméricaine de la radiodiffusion (Bogota), octobre, (conférence des gouvernements d'Amérique en matière de radiodiffusion interaméricaine).

Groupe international d'étude sur l'étain (La Haye), octobre, (réunion consultative d'experts).

Conférence des premiers ministres du Commonwealth (Londres), octobre: le très honorable W.L. Mackenzie King, premier ministre.

Groupe d'étude sur la laine (Londres), le 4 octobre: M. A.E. Bryan, conseiller commercial au haut commissariat du Canada à Londres (conférence technique intergouvernementale).

Conseil international pour l'exploration de la mer (Copenhague), du 4 au 11 octobre: M. W.R. Martin, du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada (organisme intergouvernemental qui procède à des enquêtes scientifiques pratiques visant à augmenter le rendement des pêcheries).

Conférence panaméricaine sur les Indiens (Cuzco, Pérou), le 10 octobre. Il se peut qu'un observateur canadien assiste à cette conférence.

Deuxième congrès botanique de l'Amérique du Sud (Tuzcumun, Argentine), du 10 au 17 octobre: M. H.A. Senn, du ministère de l'Agriculture.

Neuvième conférence générale sur les poids et mesures (Sèvres), du 12 au 21 octobre: M. R.H. Field, chef du laboratoire de météorologie, division de la physique, Conseil national de recherches. Cette conférence sera tenue sous les auspices du Bureau international des poids et mesures.

Deuxième session du Comité des textiles de l'Organisation internationale du Travail (Genève), le 26 octobre. Ce comité étudiera le problème des conditions sociales et ouvrières dans l'industrie textile.

Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 1^{er} novembre. Le Conseil se prononcera sur l'orientation des travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Comité industriel sur le raffinement du pétrole de l'Organisation internationale du Travail (Genève), le 9 novembre.

Congrès annuel de l'Association des chirurgiens militaires des Etats-Unis (San-Antonio), du 10 au 13 novembre. Il se peut que le Canada s'y fasse représenter.

Quatrième conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 15 novembre.

Troisième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Beyrouth), le 23 novembre.

Cent septième session du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (Genève), le 29 novembre.

Comité permanent de l'émigration de l'Organisation internationale du Travail (Genève), le 13 janvier 1949.

Commission de la population du Conseil économique et social, du 11 au 22 avril 1949.

Commission de la statistique du Conseil économique et social, du 25 avril au 6 mai 1949.

Commission des questions économiques et de l'emploi du Conseil économique et social, du 9 au 20 mai 1949.

Trente-deuxième session de la Conférence internationale du Travail (Genève), le 8 juin 1949.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTERIEURES

"Représentants du Canada à l'extérieur et représentants au Canada du Commonwealth Britannique et de l'étranger", le 15 septembre 1948.

NOMINATIONS ET DEPLACEMENTS DES
REPRESENTANTS D'AUTRES PAYS

SERVICE DIPLOMATIQUE

Le lieutenant-colonel Pertev Gokçe, attaché militaire à l'ambassade de Turquie, a été promu au rang de colonel le 31 août.

Le Gouvernement de la Pologne s'est chargé des intérêts de la Hongrie au Canada lorsque le Gouvernement de Suède a abandonné cette responsabilité le 1^{er} septembre.

L'ambassadeur de France, Son Excellence M. Francisque Gay, a repris la direction de l'ambassade le 3 septembre, à son retour d'un voyage dans les provinces de l'Ouest. Il est reparti le 24 septembre pour les provinces Maritimes. Pendant son absence, M. Jean Basdevant, conseiller, dirige les affaires de l'ambassade.

L'ambassadeur des Pays-Bas, Son Excellence le docteur J.H. van Roijen, partait pour Paris le 8 septembre afin d'assister à la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En son absence, M. Jonkheer G. Beelearts van Blokland, conseiller, est chargé d'affaires ad interim.

L'ambassadeur du Pérou, Son Excellence M. Alfredo Benavides, doyen du corps diplomatique depuis le départ de Son Excellence l'honorable Ray Atherton, à la fin d'août, a rendu visite au nouveau secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable L.B. Pearson le 14 septembre, accompagné du corps diplomatique et des hauts-commissaires des pays du Commonwealth.

Le ministre d'Italie, Son Excellence le comte Carlo Fecia di Cossato, est parti le 22 septembre pour La Havane, ayant été nommé ministre à Cuba. M. Mario Majoli, premier secrétaire, est chargé d'affaires ad interim jusqu'à la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur, Son Excellence M. Mario di Stefano.

L'ambassadeur de Chine, Son Excellence M. Liu Chieh, est parti pour Paris le 25 septembre afin d'assister à la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pendant son absence, le docteur Huang Ting Young, conseiller, est chargé de la direction de l'ambassade.

Le ministre de Suisse, Son Excellence le docteur Victor Nef, a repris la direction de la légation le 25 septembre, à son retour de Suisse.

Nouvelles nominations

Le baron Pierre de Gaiffier d'Hestroy, premier secrétaire à l'ambassade de Belgique, le 6 septembre.

M. Dmitri Moussine, attaché à l'ambassade de l'Union Soviétique, le 27 septembre.

M. R. Garner, secrétaire commercial, haut commissariat du Royaume-Uni, le 30 septembre.

SERVICE CONSULAIRE

M. Walter H. McKinney, consul général des Etats-Unis, a repris la direction du consulat général le 20 septembre, après un séjour aux Etats-Unis.

Pour fins d'économie, le Gouvernement des Etats-Unis a fermé son consulat à Sarnia (Ontario), le 20 septembre 1948. M. Charles E.B. Payne, vice-consul, a terminé son mandat le 30 septembre.

Pour fins d'économie, le Gouvernement des Etats-Unis fermera son consulat à Fort-William et Port-Arthur (Ontario) au plus tard le 1^{er} novembre. M. Charles H. Stephan, consul, terminera son mandat le 1^{er} novembre.

M. Maurice J. Tabet, consul du Liban, a repris la direction du consulat le 27 septembre, à son retour de vacances. M. Ramiz Shamma, consul, qui le remplaçait pendant son absence, est retourné à son poste à New-York.

Reconnaissance provisoire de

M. Charles C. Adams, vice-consul des Etats-Unis à Halifax, le 1^{er} septembre.

M. R. Riddle, consul des Etats-Unis à Regina, le 7 septembre. Il était auparavant vice-consul dans cette ville.

M. William A. Mitchell, vice-consul des Etats-Unis à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 14 septembre.

M. Lewis Dean Brown, vice-consul des Etats-Unis, le 14 septembre.

M. Joseph E. Gross, vice-consul des Etats-Unis à Québec, le 25 septembre.

M. B.B. Dubiński, consul honoraire du Paraguay à Winnipeg, le 27 septembre.

Reconnaissance définitive de

M. Frans Willems, vice-consul de Belgique à Montréal, le 1^{er} septembre.

M^{lle} Marie-C. Chabot, vice-consul des Etats-Unis à Montréal, le 15 septembre.

M. Frans Albert Mustonen, vice-consul de Finlande à Ottawa, le 25 septembre.

Départs

M. John Belfort Keogh, vice-consul des Etats-Unis à Québec, le 6 septembre.

M. Dudley E. Cyphers, vice-consul des Etats-Unis à Regina, le 6 septembre.

M. Joseph P. Nagoski, vice-consul des Etats-Unis à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le 6 septembre.

M^{lle} Florence O. Anderson, vice-consul des Etats-Unis, le 6 septembre.

M. Howard K. Travers, consul général des Etats-Unis à Vancouver, le 6 septembre. En attendant la nomination d'un successeur, M. George D. Andrews, consul, assumera la direction du consulat.

Le docteur Evzen Syrovatka, consul de Tchécoslovaquie à Montréal, le 25 septembre.

VISITES DE DIGNITAIRES

Le très honorable W.L. Mackenzie King a reçu l'honorable John A. Costello, premier ministre d'Irlande, et M^{me} Costello à dîner le 7 septembre au Country Club.

Le très honorable L.-S. St-Laurent, premier ministre suppléant, a reçu sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, à dîner le 20 septembre au Country Club.

L'honorable D.C. Abbott a reçu sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, à déjeuner le 23 septembre au Rideau Club.

Le très honorable C.D. Howe a reçu sir Stafford Cripps, chancelier de l'Echiquier, à dîner le 21 septembre au Rideau Club.
